

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-418

Familles

Centre de loisirs intercommunal
Organisation d'un camp ski

Convention avec SPL Domaine skiable
Crest-Voland Cohennoz

Certifié exécutoire	26 DEC. 2022
Reçu en préfecture	20 DEC. 2022
Publié	26 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R. 2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le service Familles de Roannais Agglomération organise un séjour ski destiné aux jeunes du territoire, du lundi 6 février au vendredi 10 février 2023 ;

Considérant qu'il convient d'acheter des forfaits ski pour les jeunes, ainsi que les accompagnateurs, et qu'à ce titre, SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz propose une convention de partenariat pour les forfaits ski « groupes » ;

Considérant que le coût total des forfaits ski s'élève à 4 842,40 € TTC ;

DECIDE

- D'approuver la convention à intervenir avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, portant sur les forfaits ski « groupes », à destination des jeunes et accompagnateurs participant au séjour ski organisé par Roannais Agglomération, du lundi 6 février au vendredi 10 février 2023 ;
- De préciser que le coût des forfaits ski « groupes », s'élèvent à 4 842,40 € TTC.

Par délégation du conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

